



Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR
Séance du 6 mars 2023 à 20 h 30 à Nogent-le-Rotrou

n° 03 03 2023 - Création d'un poste d'Adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe et suppression du poste d'Adjoint administratif territorial

L'An deux mille vingt-trois, le 6 mars à vingt heures trente, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 24 février 2023 - Secrétaire de séance : Martial LECOMPTE, maire de Marolles-les-Buis
Délégués en exercice : 34 – **délégués présents :** 18 + 1 pouvoir délégués excusés absents : 15

CC Forêts du Perche : 5

Christophe LEFEBURE, Eric GOURLOO, Christelle LORIN, Marie-Christine LOYER, Catherine STROH ;

CC Terres du Perche : 6

Martial LECOMTE, Eric LEGROS, Christophe BARRAL, Florent ROY, Jean-Michel CERCEAU, René ROUSSELLE;

CC du Perche : 7+1 suppléant

Jérémie CRABBE, Jean-Claude CHEVEE, Thomas BLONSKY, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Philippe RUHLMANN, Sylvie CHARTRAIN.

Délégué suppléant présent : 1

Stéphane COURPOTIN mairie d'Arcisses suppléant Philippe RUHLMANN.

Excusés, absents : 16

Xavier NICOLAS, Christian BICHON, Philippe PENNY, Eric GERARD, Michel THOMAS, Victor PROVOT (pouvoir à Florent ROY), Gérard DESVAUX, Marc MOCOJNI, Harold HUWART, Marie Claude BENOIT-MOUSSEAU, Claude EPINETTE, Martine CARRE-AVELINE, Catherine CATESSON, Gérard DEVOIR, Waldeck ROUSSEAU, Michel THIBAUT.

Invités complémentaires excusés :

M. Claude JEAY sous-préfet de Nogent-le-Rotrou ; Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Michel KRECKE Président Conseil de Développement, Luc LAMIRAUT député d'Eure-et-Loir, Mylène RENARD conseillère technique Région Centre.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Considérant qu'un agent est promouvable au grade d'Adjoint administratif principal de 2e classe, ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon et comptant au moins 8 ans de services dans le grade, conformément au tableau annuel d'avancement de grade du CDG.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint administratif principal de 2e classe à temps complet pour nommer un agent de la collectivité à ce grade.

... / ...





Extrait du registre des délibérations du comité syndical du PETR
Séance du 6 mars 2023 à 20 h 30 à Nogent-le-Rotrou

n° 03 03 2023 - **Création d'un poste d'Adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe et suppression du poste d'Adjoint administratif territorial**

A compter de la validation de la mise en place des lignes directrices du syndicat et après avis du Comité Social Territorial du CDG prévu le 27 mars 2023, sollicité pour avis préalable.

Madame la Présidente propose la création d'un emploi d'Adjoint administratif principal territorial de 2^{ème} classe permanent à temps complet dans la filière administrative de catégorie C.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

Il sera procédé à la suppression du poste d'Adjoint administratif Territorial actuellement pourvu par l'agent dès qu'il sera nommé sur le nouveau grade, après avis du Comité Social Technique du Centre de Gestion.

Le comité syndical du Pôle Territorial, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

- **D'approuver** la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- **D'approuver** la suppression du poste d'Adjoint administratif territorial dès que l'agent sera nommé sur le nouveau grade.
- **D'autoriser** Madame la Présidente à mener et signer toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Comité syndical du 6 mars 2023

Pôle Territorial du Perche PETR
1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 29 00 29
La Présidente

